

Flash / Infos

Activités des Structures

Recouvrement

I - Aperçu global :

Le montant global des recettes budgétaires s'élève, au 25 septembre 2005, à 1.384,55 MDS/DA, soit un taux d'évolution de +6 % comparativement aux recouvrements de la même période de l'année 2004 et un taux de réalisation de 123 % par rapport aux objectifs de la LFC 2005. Ce montant se déglobalise comme suit :

- Fiscalité pétrolière : **899 MDS/DA** (hors montant affecté au FRR)
- Fiscalité ordinaire affectée au budget de l'Etat : **485,55 MDS/DA**

Le montant recouvré au titre de la fiscalité des collectivités locales et des fonds spéciaux est de **87,02 MDS/DA**.

II- Fiscalité ordinaire :

La fiscalité ordinaire connaît une évolution constante durant ces neuf premiers mois de l'année 2005.

En effet, celle-ci passe de 442,64 MDS/DA au 25/9/2004 à 485,55 MDS/DA au 25/9/2005, soit une plus-value fiscale appréciable de 42,91 MDS/DA.

Coopération

■ En date du 25 octobre 2005, le Directeur général des impôts a tenu une séance de travail avec les experts de l'Union européenne désignés dans le cadre de la mise en œuvre du programme de modernisation et d'assistance aux réformes administratives (MARA) des régies financières. Cette réunion a porté sur les actions soutenues par le projet Mara au niveau de l'administration fiscale, notamment le démarrage de la DGE , l'appui aux CDI et aux CPI, le NIS, le système d'information, la gestion des ressources humaines et la formation du personnel.

■ Les experts de l'UE ont également rencontré, le 13 septembre 2005 et le

Ce niveau de réalisation a généré un recouvrement supplémentaire de 30 MDS/DA par rapport à l'objectif financier fixé par la LF 2005.

La tendance à la hausse de la fiscalité ordinaire de ces neuf premiers mois augure au, 31/12/2005, des résultats de recouvrement positifs.

III- Fiscalité pétrolière :

Les recouvrements de la fiscalité pétrolière affectée au budget de l'Etat sont arrêtés à **899 MDS/DA** au 25/9/2005, soit une plus-value de 36.8 MDS/DA par rapport aux recouvrements de la même période de l'année 2004 (842,2 MDS/DA).

Direction des recherches et des vérifications

Dans le cadre des actions entreprises par l'administra- tion fiscale en vue d'assainir le commerce extérieur par l'exclusion des faux importateurs, utilisateurs de prête-nom et sociétés-écrans, la Direction des recherches et des vérifica- tions a initié les opérations suivantes :

►Mise à la disposition de la Banque d'Algérie du fichier des importateurs

défaillants, comprenant **3 873** personnes et sociétés ne respectant pas leurs obligations fiscales ou sont non localisés.

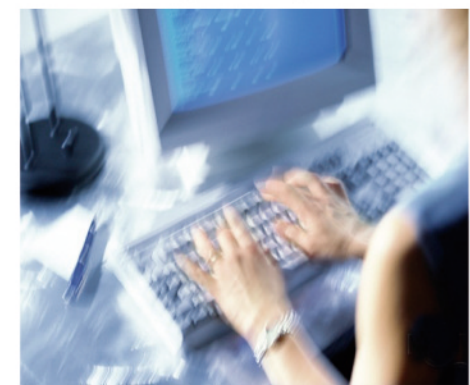
La Banque d'Algérie a instruit sur cette base les banques commerciales pour interdire à ces personnes et sociétés toute opération de domiciliation ou de transfert .

Orientation de l'activité des Brigades mixtes de contrôle (Impôts, Douanes, Commerce) vers le contrôle des activités d'importation en vue de la revente.

►Mise à la disposition des services de base, du Fichier national des fraudeurs pour refus de délivrance de l'attestation de domiciliation bancaire préalable à toute opération d'importation à toute personne qui y est inscrite.

►Obligation aux services de faire preuve de la plus grande vigilance à l'occasion de l'examen des demandes d'attestation de domiciliation formulées par des primo-demandeurs, ne disposant ni de revenus identifiés, ni de patrimoine, ni d'antécédent commercial et qui présentent des présomptions d'agissements pour le compte de tiers (prête-nom).

25 octobre 2005, les responsables centraux ainsi que les responsables



régionaux et locaux de la DRI d'Alger. Cette délégation a aussi effectué des visites au niveau de certaines Inspections et Recettes des impôts de la région d'Alger.

■ Des cadres de la DGI française ont animé, du 18 au 21 septembre 2005, un séminaire sur l'audit et la vérification des services à l'intention de l'encadrement de l'Inspection générale des services fiscaux (IGSF).

■ Une délégation de l'administration fiscale française s'est déplacée en Algérie le 25 septembre 2005 et a eu des entretiens avec le Directeur général ainsi que les responsables centraux de la DGI.

■ Des experts de la Banque mondiale ont effectué une mission à Alger le 29 octobre 2005 et ont eu des entretiens avec le Directeur général des impôts sur l'appui des experts de cette institution en matière de fiscalité.

Le Droit de Savoir

Un système d'information, c'est quoi ?

Définition : C'est l'ensemble des moyens mis en œuvre pour acquérir, stocker, traiter et restituer les informations nécessaires au bon fonctionnement d'une organisation (à ne pas confondre avec le système informatique).

L'objectif du système d'information est de structurer les informations pour servir le métier et ses acteurs.

Types courants de systèmes d'information

Système d'information de gestion (SIG) :

Fournit de l'information pour la gestion courante de l'organisation et le contrôle des opérations.

Ex : gestion des déclarations fiscales.

Système d'information d'aide à la décision :

Supporte les questionnaires dans des décisions partiellement structurées, en utilisant des données, des outils d'analyse et des modèles.

Ex : ciblage d'une population de contribuables à risque pour contrôle.

Système d'information pour dirigeants :

C'est un système interactif qui fournit aux dirigeants un accès flexible à des informations internes et externes.

Ex : simulation d'impact d'une mesure fiscale.

Projet de développement de systèmes d'information

Quelques constations (source OCDE, en pays développés)

- ✓ 32 % des projets de développement de systèmes d'informations ne sont pas menés à terme ;
- ✓ 50 % de ceux qui sont terminés dépassent les coûts de plus de 50 % ;
- ✓ à peine 10 à 15 % de ces projets respectent les prévisions (délai, budget et objectif initiaux)

Facteurs de réussite

- ✓ Définitions claires des spécifications ;
- ✓ Forte implication des utilisateurs ;
- ✓ Appui de la haute direction ;
- ✓ Plans détaillés du projet ;
- ✓ Echanciers de travail réalistes ;
- ✓ Ressources de qualité présentes ;
- ✓ Contrôle de l'ampleur du projet ;
- ✓ Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre.

Deux composantes essentielles, interdépendantes mais obligatoirement séparées :



La Lettre de la DGI

Ministère des Finances
Immeuble Ahmed - Francis
Cité Malki, Ben Aknoun - Alger
Tél: 021 59 55 56 Fax:021 59 52 32

Directeur de publication: Mohamed Abdou BOUDERBALA

Coordination: Aïcha BENMALEK

Conception et réalisation: ALPHA Design Tél.: 021 21 07 71

www. Lettredgi@ mf.gov.dz

Website : www. impots-dz.org

Editorial

Les fondements de la stratégie de réforme et de modernisation de l'administration fiscale reposent sur la nécessité de profonds changements tant sur le plan structurel que sur celui du mode de fonctionnement. La vision stratégique nouvelle est déclinée suivant une logique de rupture par rapport à l'existant.

Ainsi, l'orientation donnée vise la mise en place d'une administration délivrant des services intégrés adaptés à chaque catégorie de contribuables via une informatique communicante, en contraste du concept actuel de l'administration de commandement orientée vers la satisfaction des besoins internes de gestion, via une informatique de masse, limitée à l'automatisation de tâches manuelles, avec peu d'impact sur le processus décisionnel.

D'autre part, le niveau opérationnel est réorganisé suivant une segmentation de la population des contribuables selon l'enjeu fiscal respectif, d'où la Direction des grandes entreprises, les Centres des impôts et les Centres des impôts de proximité. L'objet premier de la gestion y sera le dossier fiscal avec un recours accru aux TIC pour supporter, sans discontinuité, l'ensemble des processus fiscaux en démarcation de l'organisation actuelle basée sur la gestion de l'impôt et le cloisonnement des systèmes d'informations induit.

Dans le même ordre, la relation avec le contribuable est redéfinie. Les nouvelles structures citées en supra sont définies pour être l'interlocuteur unique du contribuable, dépassant ainsi la séparation actuelle des prérogatives entre services d'inspection et d'assiette.

Atteindre ces objectifs suppose la nécessité de développer la capacité de manager la population de contribuables avec un grand nombre de transactions associées avec l'efficacité requise et un meilleur dispositif décisionnel par :

- une simplification et une uniformisation des règles et procédures pour assurer une base de la transparence ;
- une automatisation des droits et devoirs pour augmenter le consentement à l'impôt ;
- un dispositif de formation pour améliorer la productivité de la ressource humaine qui reste le principal outil de production de l'administration fiscale ;
- un dispositif de management pour optimiser les coûts de fonctionnement.

Eu égard à la complexité des flux d'informations à maîtriser, la construction de ces systèmes d'information est apparentée à la construction des grands ouvrages où plusieurs métiers et expertises sont requises à travers la différenciation de rôles et responsabilités entre maîtrise d'ouvrage (cadre stratégique de l'action, pilotage, validation) et de maîtrise d'œuvre (éditeur et intégrateur de solution, expertise dans le changement, dans la démarche qualité..).

Il serait illusoire d'envisager la construction de tels systèmes d'information, selon l'approche, les méthodes et outils de l'informatique classique.

C'est pourquoi le recours aux TIC dans la mise en œuvre de ce programme de réforme et modernisation de l'administration fiscale est une orientation de niveau stratégique.

Aujourd'hui, le programme de réforme et modernisation de l'administration fiscale est bien enclenché. Le cadrage stratégique est finalisé. Le programme est déployé en projets. Les projets ont décliné les plans opérationnels respectifs. Les groupes de travail sont à pied-d'œuvre. De premiers résultats seront bientôt affichés et soumis à l'appréciation de nos contribuables.

 Hocine BENYELLOUL

Les Systèmes d'Information Fiscaux



DANS CE NUMÉRO



- Editorial (P.1)
- Interview de M. Hocine BENYELLOUL
Directeur de l'Organisation de l'Informatique (P. 2)
- La vie des structures : La Direction régionale de Ouargla (P. 3)
- Flash/Info (PP. 4 et 5)
- Le droit de savoir : Un système d'information, c'est quoi ? (P. 6)

Interview

Hocine BENYELLOUL : "Les Technologies d'Information et de Communication rendent possibles la mise en œuvre de nouvelles visions qui placent le contribuable au centre des systèmes d'informations."

LDGI : Pourriez-vous nous rappeler succinctement le contenu du programme de réforme et de modernisation de l'administration fiscale ?

Hocine Benyelloul : En fait, le système fiscal subit un processus continu de réforme et de modernisation depuis le début des années 1990, période au cours de laquelle des composantes d'une fiscalité moderne ont été progressivement mis en place : l'Impôt sur le bénéfice des sociétés, l'Impôt sur le revenu global, ainsi que la Taxe sur la valeur ajoutée. Dans le même ordre, des procédures de recouvrement simplifiées ont été également introduites avec le principe de la déclaration unique. Ce processus s'est ensuite accentué avec un surcroît de pression et de défis induits par la libéralisation accélérée de l'économie nationale menée par les pouvoirs publics.

Pourquoi, dans la concrétisation de ce programme, le recours aux TIC relève-t-il d'un positionnement stratégique ?

Ce programme intègre la mise en œuvre des meilleures pratiques internationales en matière de mise en œuvre de systèmes d'informations performants. Celles-ci ont été déclenchées par les TIC et ne peuvent être mises en œuvre que par celles-ci. Mieux répondre aux attentes des contribuables par le développement du service rendu, améliorer le recensement des gisements fiscaux, améliorer la relance et l'imposition des défaillants par l'automatisation des échanges de données entre des bases de données intégrées, soulager la production, maîtriser les coûts de fonctionnement, améliorer l'efficacité interne de l'administration. L'approche induite par l'informatique classique ne peut que reproduire le cloisonnement des fonctions métiers et ne peut apporter des réponses concrètes aux attentes ci-dessus décrites. Les TIC rendent possibles la mise en œuvre de nouvelles visions qui placent le contribuable au centre des systèmes d'informations.

Quels sont, brièvement, les objectifs stratégiques de ce programme ?

Pour faire face aux défis qui lui sont opposés, la stratégie arrêtée montre la nécessité d'adapter l'organisation de la DGI et ses modes opératoires. Les enjeux essentiels répertoriés sont :

- 1) un enjeu classique de performance du recouvrement, notamment de la fiscalité ordinaire en vue d'assurer, à terme, par cette catégorie de recettes, la couverture du budget de fonctionnement de l'Etat ;
- 2) un enjeu de société : il s'agit de se préparer

aux attentes et exigences du contribuable qui attend le déploiement de services d'accompagnement facilitateurs de sa relation avec l'administration fiscale ;

- 3) un enjeu d'organisation qui passe par une réorganisation du niveau opérationnel, adaptée aux enjeux fiscaux liés aux différentes catégories de contribuables (Direction des grands contribuables, Centre des impôts, Centre des impôts de proximité) ;
- 4) un enjeu technique par l'utilisation efficiente des technologies d'information pour mettre en



œuvre une relation avec le contribuable à l'expression moderne, développer le consentement à l'impôt, soulager la production liée à la gestion du système fiscal, faciliter la décision et le pilotage.

Quelles sont les attentes contractuelles vis-à-vis de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage à ce programme ?

Cette firme, qui est certifiée pour les activités de conseil en stratégie, organisation, management, gestion et technologie présente une expertise métier des administrations fiscales et des références en la matière. Contractuellement, la firme de consulting sélectionnée mobilisera une équipe pluridisciplinaire de huit experts (finances publiques, re-ingénierie de formation, technologie de l'information et de la communication, conduite de changement). L'effort estimé est de 86 mois/homme étalé sur période estimée à deux ans. Cette assistance comprend trois volets décrits contractuellement avec exhaustivité, y compris les livrables avec indicateur de performance.

Le premier volet comprend un appui technique à la passation des marchés des différents projets inscrits au programme : schéma directeur des systèmes d'informations, solution logicielle pour les projets DGE, CDI et CPI, l'identification univoque des contribuables, formation des acteurs du changement, communication. Le second comprend un appui technique à la réalisation des marchés qui devra se traduire par un accompagnement dans le suivi et l'évaluation des marchés listés ci-dessus : rapport, animations d'ateliers avec la maîtrise d'ouvrage, la maîtrise d'œuvre, évaluation des résultats/attentes...

Le troisième volet vise le renforcement de la capacité institutionnelle de la DGI en matière de pilotage de projets informatiques et technologiques. Pour cela, il est attendu la mise en place d'un système de pilotage de projets informatiques et technologiques définissant, notamment, les structures de pilotage et leur rôle et comprenant l'instrumentation associée pour exercer un pilotage efficace : procédures, format de tableaux de bord, logiciel spécialisé, formation associée des cadres.

Quels seront les acteurs et intervenants dans les chantiers de la réforme de la DGI ?

Les objectifs ci-dessus énumérés ne seront atteints que si des systèmes d'informations conséquents seront judicieusement bâtis et mis en place. Pour cela, les moyens sont mis en place pour les réaliser selon les meilleures pratiques internationales Méthodologiquement et suivant une démarche architecturale, nous nous doterons de systèmes d'information unifiés et intégrés respectivement pour les besoins de la gestion, la production, l'aide à la décision ainsi que pour le management.

Les acteurs seront :

- a) La maîtrise d'ouvrage représentée par l'encadrement de la DGI, qui apporte la connaissance du métier et de l'environnement, l'expression des besoins, la définition des objectifs, la cible à atteindre, les exigences des systèmes à mettre en place.
- b) L'assistance à la maîtrise d'ouvrage, qui apporte l'expertise d'appoint ou manquante en méthodologie, pilotage et administration du programme de réforme, expression des besoins, modélisation, rédaction de cahiers des charges, conduite du changement, communication et en informatique.
- c) La maîtrise d'œuvre, constituée de sociétés spécialisées qui seront recrutées pour proposer et/ou réaliser des solutions et livrer des fonctionnalités, avec la collaboration de nos équipes opérationnelles sous le contrôle de la maîtrise d'ouvrage.

La Vie des Structures

La Direction régionale de Ouargla

Territorialité

La Direction régionale de Ouargla, issue de la restructuration de l'administration fiscale en 1991, couvre le territoire des wilayas de Ouargla, Ghardaïa, Laghouat, El Oued, Tamanrasset et Illizi.

Ressources humaine

Effectif

Au titre de l'année 2004, l'effectif réel s'élève à 1 433 agents dont 457 de sexe féminin, soit 32 %. Le personnel d'encadrement représente 19 %, soit 276 agents.

Formation

207 agents, tous corps confondus, ont suivi une formation pendant l'année 2004, pour l'année 2005, 462 agents sont programmés à suivre une formation dans les filiales suivantes :

- ✓ revenus agricoles ;
- ✓ l'achat en franchise et la franchise de la TVA
- ✓ revenus fonciers ;
- ✓ contentieux administratif et judiciaire ;
- ✓ fiscalité locale ;
- ✓ recouvrement forcé de l'impôt ;
- ✓ gestion des ressources humaines et

l'informatique.

Population fiscale

Au titre de l'année 2004, la population fiscale s'élève à :

- ✓ 23 335 dossiers suivis au régime réel.
- ✓ 40 851 dossiers suivis au régime forfait.



De gauche à droite : M.Benhelal (DIW El Oued) ; S.A Mahdid (DIW Ouargla) ; B. Faïd (DIW Laghouat) R. Saci (DRI Ouargla) ; N. Guemiri (DIW Ghardaïa) ; A. Yahia (DIW Illizi).

- ✓ 276 562 articles taxes foncière
- ✓ 1 771 dossiers Andi
- ✓ 1 508 dossiers Ansej

Cette population fiscale est gérée par 54 inspections et 31 recettes.

Recouvrement

Le montant du recouvrement de la

DRI de Ouargla, arrêté au 25/8/2005 est de 17 871 377 000 DA pour un objectif de 17 823 333 000 DA, soit un taux de 100,30 %.

Traitement du contentieux

Sur une masse globale de 5 231 requêtes reçues durant l'année 2004, 4 895 dossiers liquidés, soit un taux d'apurement de 94 %.

Accueil et information du public

Conformément au plan de communication de la DGI, et dans le cadre de l'amélioration des relations administration-citoyens, les services fiscaux relavant de la DRI de Ouargla ont pris en charge durant l'année 2004, 4 113 accueils téléphoniques ainsi qu'ils ont organisé 37 rencontres avec les associations socio-professionnelles.

Lutte contre l'économie informelle

Jusqu'au troisième trimestre 2005, et dans le cadre de son programme d'action contre le marché informel, la DRI de Ouargla a établi 539 PV, suites desquels 2 plaintes ont été

Implantation et Consistance

Désignation des structures	Adresse	Téléphone	Fax	Nbre d'inspections	Nbre de recettes
DRI de Ouargla	Hôtel des Finances	SD : 029/71-19-00	029/71-15-36	-	-
DIW de Ouargla	Hôtel des Finances	SD : 029/76-52-66 029/76-52-68	029/71-49-40	14	06
DIW de Ghardaïa	Hôtel des Finances	SD : 029/88-14-10	029/88-13-20	11	07
DIW de Laghouat	Hôtel des Finances	SD : 029/93-27-31	029/93-10-82	09	06
DIW d'El Oued	Hôtel des Finances	SD : 032/24-86-63 032/ 24-89-25	032/24-04-80	12	07
DIW de Tamanrasset	Hôtel des finances	SD : 029/34-43-61	029/34-53-57	04	02
DIW d'Illizi	Hôtel des Finances	SD : 029/42-17-44	029/42-21-93	04	03

Flash / Infos

Activités Ministérielles

► **M. Mourad Medelci**, ministre des Finances, a animé, le 20 septembre 2005, au niveau de l'Ecole nationale des impôts de Koléa (ENI), une conférence à l'occasion de la rentrée universitaire 2005-2006, organisée par l'Institut d'économie douanière et fiscale de Koléa (IEDF) et du Forum de la citoyenneté sur la réconciliation nationale et le développement économique en présence du président du Cnes, Mohamed Seghir Babès, de l'ambassadeur de la Tunisie à Alger, du président de l'Association des ulémas

du Directeur général des impôts, et des cadres universitaires.

► Le ministre des Finances a présenté le projet de la loi de finances pour 2006, le 22 octobre 2005, devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN). Le ministre des Finances était accompagné de M. Bouderbala, Directeur général des impôts et de M. Boumaza, Directeur général du budget.

Activités du Directeur Général des Impôts

M. Bouderbala, Directeur général des impôts, a reçu :

- ✓ En date du 18 octobre 2005 une délégation de la firme INUEM Consulting et ce, dans le cadre de l'élaboration du Schéma directeur informatique (SDI) du ministère des Finances.

M. Bouderbala, Directeur général des impôts, a présidé les réunions suivantes :

- ✓ Le 23 octobre 2005, le Directeur général du contrôle des changes de la Banque d'Algérie en présence de **M. Saïdani**, Directeur des recherches et des vérifications à la DGI.

Cette réunion a permis de tracer les contours de la mise en place d'un cadre de coordination entre les deux institutions pour l'échange d'informations en vue de consolider les actions engagées pour lutter contre le phénomène de la fraude fiscale.

- ✓ Le 24 octobre 2005, avec le Directeur de l'administration des moyens, ses collaborateurs,

le Directeur d'études et le chef de projet des infrastructures en vue de faire le point sur l'état d'avancement des travaux de réalisations des infrastructures lancées dans le cadre de la mise en œuvre du programme de modernisation de l'administration fiscale pour 2005-2009, notamment les Centres des impôts (CDI), les Centres de proximité des impôts (CPI), la Direction de l'information et de la documentation (DID), le réaménagement de l'ENI, la réhabilitation de certaines infrastructures...

- ✓ Le 25 octobre, avec le Directeur général de l'Andi et ses collaborateurs, en présence du Directeur des opérations fiscales, du Directeur des recherches et des vérifications, du Directeur de la législation fiscale et du Directeur d'études.

Cette séance de travail a été consacrée à la coordination des actions communes pour le suivi et le contrôle des avantages



fiscaux accordés dans le cadre de l'ordonnance n° 01-03 du 20 août 2001 relative au développement de l'investissement. Des décisions ont été prévues, à cet effet, sur le plan juridique et opérationnel ainsi que l'élaboration d'un protocole d'accord entre les deux administrations.

- ✓ Le 30 octobre 2005, avec le Directeur de l'organisation de l'informatique et ses sous-directeurs, en présence de l'Inspecteur général des services fiscaux et du Directeur d'études pour examiner :
 - l'état d'avancement des travaux d'informatisation de la DGI ;
 - la situation des travaux

d'émission des rôles généraux ;

- le fonctionnement et les attributions de la Direction de l'organisation de l'informatique.

M. Bouderbala, Directeur général des impôts, a également effectué des visites d'inspection et de travail :

- ✓ En date du 24 octobre 2005, au niveau de la Direction des grandes entreprises (DGE) ;

- ✓ En date du 29 octobre 2005, au niveau des locaux devant abriter le futur Centre d'accueil et d'orientation du contribuable.